



BPCE
ASSURANCES

Assurons
un monde
plus ouvert



BPCE
LIFE



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Ecureuil Vie Développement

OFFRE COMMERCIALE

Complément de rémunération 2024



GROUPE BPCE

OBJECTIFS DU DISPOSITIF 2024

Maintenir une dynamique de collecte Assurance vie



Simplicité

Une offre simple et alignée sur les
gamme MILLEVIE et Nuances



Levier commercial

Une incitation à verser sur les
contrats d'assurance vie

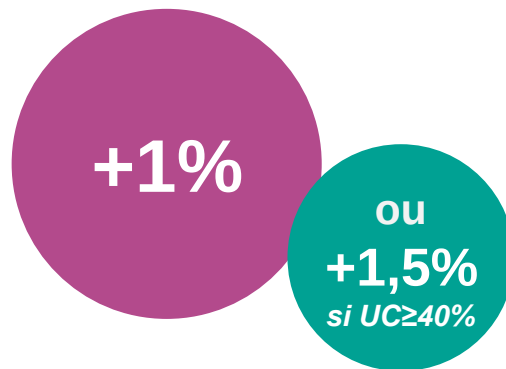


Diversification

Un levier complémentaire pour
accompagner la diversification

OFFRE DE BONIFICATION 2024

➡ Voir détails de l'offre dans le communiqué n° 358



Tous versements initiaux (hors transferts)
et libres à partir de 2k€

Mise en place de VR ≥ 50€ / mois
sous réserve des minima contractuels en vigueur



Période de
commercialisation

- du 20 février 2024 au 15 mai 2024 (inclus).

- du 20 février au 31 décembre 2024 (inclus)*



Périmètre produits

- **BPCE Vie** : MILLEVIE Essentielle et Essentielle 2, MILLEVIE Initiale et Initiale 2, MILLEVIE Premium et Premium 2, MILLEVIE Infinie et Infinie 2, MILLEVIE Capi et Capi 2
- **CNP Assurances** : Nuances 3D, Nuances Plus et Nuances Privilège



Modalités
d'attribution

Au 31/12/24 : attribution Prorata temporis entre la date du versement et le 31/12/24
sous réserve de la présence du support en euros en euros

Au 31/12/24 : attribution prorata temporis entre la date de valeur de chaque versement programmé réalisés et le 31/12/2024
Au 31/12/25 attribution prorata temporis entre la date de valeur de chaque versement programmé réalisés et le 31/12/2025
sous réserve de la présence du support en euros et du maintien des versements programmés.

***A noter** : Afin de rendre l'offre plus pertinente, le supplément de rémunération s'applique jusqu'au 31/12/2025 pour les versements programmés, permettant ainsi de proposer cette offre sur toute l'année 2024, contrairement aux versements initiaux (hors transfert) et libres qui doivent être effectués avant le 15/05/2024.

OFFRE DE BONIFICATION 2024

SUR ENCOURS – CNP assurances

En fonction de la part du capital investi en UC dans le contrat :

- > **Majoration du taux servi sur le support en euros**, nette de frais sur encours et brut de prélèvements sociaux, sera attribuée fin 2024
- > **Contrats concernés** : Nuances 3D, Nuances Plus, Nuances Privilège, **PER CE** (stock et adhésions issues d'un Transfert).

Selon la part du capital constitué en unités de compte (UC) constatée sur votre adhésion au 30 novembre 2024, et <u>dans la limite de 1.50% maximum</u>	Complément de revalorisation servi au titre de l'année 2024 sur le support en €
Taux de référence de l'épargne en UC* est ≥ 30 % et < à 40 % de l'encours total du contrat	Taux de PB majoré de 20 %
Taux de référence de l'épargne en UC* est ≥ 40 % et < 50 % de l'encours total du contrat	Taux de PB majoré de 30 %
Taux de référence de l'épargne en UC* est ≥ 50 % de l'encours total du contrat	Taux de PB majoré de 50 %

- ✓ **Taux de référence d'UC** : Au 31 décembre 2024, CNP Assurances détermine le taux de référence des supports en unités de compte constaté sur le contrat au 30 novembre 2024. Ce taux correspond au rapport entre la valeur du capital constitué de supports en unités de compte et la valeur globale du capital constituée sur le contrat au 30 novembre 2024. Il est établi, après la prise en compte, le cas échéant, des arbitrages automatiques et du prélèvement des frais intervenant en fin de mois.
- ✓ **Période d'application** : du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- ✓ **Modalités d'attribution** : pour les versements et rachats partiels effectués sur l'exercice, le complément de PB est attribué prorata temporis.
- ✓ **Supports éligibles** : l'ensemble des supports en UC proposé dans le cadre du contrat, sauf les supports croissance.
- ✓ **Les détenteurs de contrats** Nuances 3D, Nuances Plus, Nuances Privilège, PER CE sont été informés dans leur bulletin de situation annuel de 2023.

OFFRE DE BONIFICATION 2024/2025

Conditions UC selon la politique commerciale de chaque établissement

Offre valable du 2 janvier au 28 juin 2024

Personne physique

Versement initial ou complémentaire
compris entre 300 K€ et 1 M€

**boost sur Fonds en euros
de 2% brut**

Versement initial ou complémentaire
supérieur ou égal à 1 M€*

**boost sur Fonds en euros
de 2,5% brut**

Personne morale

Versement initial ou complémentaire compris
entre 300 K€ à 1 M€

**boost sur Fonds en euros
de 1,5% brut**

Versement initial ou complémentaire
supérieur ou égal à 1 M€*

**boost sur Fonds en euros
de 2% brut**

Modalités de calcul : taux du rendement brut du Fonds en euros de l'année majoré du bonus.

Pour les personnes morales les pénalités en cas de sortie du Fonds en euros restent inchangées.

Pour les versements initiaux / complémentaires :

Le taux boosté indiqué dans l'offre s'ajoute au taux servi de l'année en cours.

Arbitrages / rachats partiels (personne physique & personne morale) :

L'assiette « Boost » sera réduite des sorties du Fonds en euros que ce soit par arbitrage ou par rachat

** Offre valable sous conditions pour toute prime investie sur le Fonds en euros inférieure à 10M€. Au-delà de ce montant nous vous invitons à vous rapprocher de la Direction du Développement de BPCE Life.*

OFFRES DE BONIFICATION 2024

En synthèse

	BPCE vie	CNP assurances	BPCE Life						
Contrats éligibles	Millevie Initiale et Initiale 2 Millevie Essentielle et Essentielle 2 Millevie Premium et Premium 2 Millevie Capi et Capi 2 Millevie Infinie et Infinie 2	- Nuances 3D, - Nuances Plus, - Nuances Privilège, - PER CE (uniquement offre sur encours)	Millevie Life Millevie Life Capi Millevie Lux Millevie Lux Capi						
Supplément de rémunération sur versement	Majoration du taux de rendement sur la part de chaque versement (VI/VL et VR) investie sur le fonds en euros effectué pendant les périodes de campagne $\geq 2\ 000\text{€}$ ou $\geq 50\text{€/mensuel}$ + 1,0 % si UC<40% OU + 1,5 % si UC$\geq$40% Attribution du bonus au 31/12/24 (prorata temporis) pour les versements initiaux (hors transfert) et libres Attribution (prorata temporis) du bonus au 31/12/24 et au 31/12/25 pour les versements réguliers	Majoration du taux de rendement des Versements initiaux et libres effectués entre le 02/01 au 28/06/24 + 1,5% PM $\geq 300\text{k€}$ et <1M€ + 2% PP $\geq 300\text{k€}$ et <1M€ PM $\geq 1\text{M€}$ + 2,5% PP $\geq 1\text{M€}$ Attribution d'un bonus au 31/12/24 (prorata temporis) et au 31/12/25							
en + Complément de taux de PB du fonds en euros sur encours	néant	Selon le taux d'UC au 30/11/2024 <table><tr><td>30-40%</td><td>40-50%</td><td>>50%</td></tr><tr><td>+20 %</td><td>+30 %</td><td>+50 %</td></tr></table> Dans la limite de 1,5% maximum	30-40%	40-50%	>50%	+20 %	+30 %	+50 %	néant
30-40%	40-50%	>50%							
+20 %	+30 %	+50 %							

Offres CNP assurances cumulables
pour les contrats N3D, Plus et Privilège



groupeBPCE.com

BANQUE
POPULAIRE 

 CAISSE
D'ÉPARGNE

 casden
BANQUE POPULAIRE

 CREDIT
COOPERATIF

 oney

BANQUE
PALATINE 

 NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS

 NATIXIS
CORPORATE AND
INVESTMENT BANKING